



N° 1642

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

DOUZIÈME LÉGISLATURE

Enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 8 juin 2004.

PROPOSITION DE LOI

*visant à moderniser les moyens de contrôle parlementaires
de la dépense publique,*

(Renvoyée à la commission de finances, de l'économie générale et du plan,
à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus
par les articles 30 et 31 du Règlement.)

PRÉSENTÉE

PAR M. JEAN-MICHEL FOURGOUS
et plusieurs de ses collègues

Députés.

Nota. – Ce document n'a pas été publié.